

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES

93-278 du 14 JUIN 1992  
II DECRET N° \_\_\_\_\_/MFPRA/DGFP/DGCA  
portant titularisation et nomination au  
titre de l'année 1989 de certains fon-  
ctionnaires stagiaires des cadres de la  
catégorie A, hiérarchie I de l'Informa-  
tion en tête Monsieur NGOSSO (Gabriel.)

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;  
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du  
Statut Général de la Fonction Publique ;  
(/u le Décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;  
D.G.B. - (/u le Décret n° 63/81 du 26 Mars 1963 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir  
les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le Décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965 réglementant  
l'avancement des fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 82/924 du 20 Octobre 1982 portant Statut  
Particulier des cadres de l'Information ;  
(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit  
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et  
révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;  
(/u le Décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatifs aux effets finan-  
ciers des avancements, des reclassements, des révisions des situations  
administratives et des titularisations ;  
D.G.C.F. - (/u le Décret n° 92/575 du 05 Décembre 1992 portant nomina-  
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le Décret n° 92/578 du 25 Décembre 1992 portant nomination  
des Membres du Gouvernement ;  
(/u le Décret n° 92/900 du 11 Septembre 1992 modifiant les  
attributions d'un Membre du Gouvernement ;  
(/u le Décret n° 92/579 du 25 Décembre 1992 portant organi-  
sation des intérim des Membres du Gouvernement ;  
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u les Procès-Verbaux de la Commission Administrative  
Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 23 Octobre 1990.

II E C R E T E :

.../...

Article 1er : - Les fonctionnaires stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de l'Information dont les noms suivent sont titularisés au titre de l'année 1989 et nommés au 1er échelon de leurs grades, indice 830 comme suit :

a) - Journalistes Niveau III

NGOSSO (Gabriel) (p/c du 1 <sup>er</sup> 8.89)	Radio
BAKALA (Jean Claude) (p/c du 25 7.89)	Radio
GOMA ZASSI (p/c du 3 12.89)	Etumba

b) - Ingénieurs

KOJONOU (Albert) (p/c du 1 <sup>er</sup> 8.89)	D G A
--	-------

Article 2 - Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Juillet 1990 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo, et ~~communiqué partout où besoin sera.~~

Brazzaville, le 14 JUIN 1993

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction  
Publique et des Reformes  
Administratives,

Jean Prosper KOYO.-

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS

- JORC..... 1
- MFPRA..... 2
- MCPT..... 3
- DGFP/DGCA..... 3
- DGCA/BST..... 2
- DGB..... 3
- INTERESSES..... 5
- DOSSIERS..... 15
- SGG/BC..... 3